FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Article L.3132-20 du code du travail

☐ 1 ^{ère} demande	☐ Renouvellement		
	de l'article L.3132-20 du code du travail, une dérogation aux de du travail relatif au repos dominical, doit effectuer la ent de la période sollicitée.		
Le présent formulaire dûment rempli et adressé à la Préfecture des Yvelines, de p	signé, accompagné des justificatifs nécessaires doit être référence :		
par courrier électronique à l'adre	esse suivante : <u>pref-repos-dominical@yvelines.gouv.fr</u> ;		
 sinon, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Préfecture des Yvelines - Direction de la réglementation et des collectivités territoriales – Bureau de la réglementation générale 1, rue Jean Houdon 78010 Versailles cedex. 			
du travail, au conseil municipal , à l'o intercommunale à fiscalité propre à laque	cture, pour avis, en application de l'article L3132-21 du code rgane délibérant de l'établissement public de coopération elle celle-ci est rattachée, aux syndicats d'employeurs et de iers et à la chambre de commerce et d'industrie.		
Dénomination de la société :			
Enseigne de l'établissement:			
Adresse de l'établissement :			
Localisation : En centre ville A l'écart du cent A l'intérieur d'un	tre ville e zone artisanale ou commerciale		
Activité de l'Etablissement :			
N° du code APE : (pour les commerces, indiquer les différentes brar articles vendus).	nches commerciales de l'établissement et la nature des différents produits et		
Etat et situation de la concurrence le cas éch	éant :		
Date d'ouverture de l'établissement :			
Dates des dérogations précédentes obtenu	ues ou demandées :		
	e dossier est à adresser à la préfecture du département où doit se dérouler le		

EMPLOI	Effectif total	Dont moins de 18 ans
Combien l'établissement occupe-t-il habituellement de salariés - aujourd'hui -il y a un an		
Effectif <u>et qualification</u> des salariés concernés par l'ouverture le dimanche		
Nombre de salariés employés en semaine, appelés à travailler le dimanche :		
Est-il envisagé de recruter du personnel ? - à temps plein - à temps partiel (Préciser la forme du contrat) (CDD /CDI)		
Activité du personnel qui travaillerait le dimanche		

	HORAIRES	
Répartition actuelle de la durée du travail (quotidienne et hebdomadaire)		
Existe-t-il un accord sur l'aménagement du temps de travail (modulation) ?		
L'entreprise a-t-elle eu recours aux heures supplémentaires au cours des 6 derniers mois?		
Horaires pratiqués en semaine :		
Horaires qui seraient pratiqués le dimanche :		
	Un autre jour que le dimanche à tout le personnel de l'établissement :	
Indiquer comment serait donné le repos hebdomadaire obligatoire :	Du dimanche midi au lundi midi :	
	Le dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine :	
	Par roulement à tout ou partie du personnel :	

	Effectif
Nombre de salariés de l'établissement	
Nombre de salariés susceptibles de travailler le dimanche	

Représentation du personnel (oui / non)		
Aucune	Comité Social et Economique (CSE)	

		CONTR	EPARTIES (à préciser)	
	Majoration de rémunération	Majoration du repos compensateur	Volontariat écrit du personnel	Engagement en matière d'emploi ou en faveur de certains publics en difficulté et des personnes en situation de handicap	
Convention collective ou accord collectif de branche					Joindre : convention ou accord
Accord de groupe, d'entreprise ou d'établissement					Joindre : accord + récépissé de dépôt délivré par la DDETS (ex DIRECCTE)
	ention ou d'accord c icle L.3132-25-3 du c				Joindre : copie de la décision
	Majoration de rémunération au moins égale au double de la rémunération due	Majoration du repos compensateur	Volontariat écrit du personnel	Engagement en matière d'emploi ou en faveur de certains publics en difficulté et des personnes en situation de handicap	
Après avis du Comité Social et Economique (CSE)					Joindre : procès- verbal de consultation
Approuvée par référendum des salariés concernés					Joindre : procès- verbal du référendum + liste émargement

Commerce de détail : Dérogations accordées par le maire [article L3132-26 du code du travail] au titre de l'année en cours (maximum 12) et qui doivent être sollicitées avant toute demande de dérogation préfectorale Dérogations obtenues (1) Dates :

(1) joindre copie des arrêtés municipaux

MOTIVATION de la DEMANDE		
Motifs invoqués à l'appui de la demande de dérogation un courrier annexe si la place est insuffisante – fournir les justificatifs)		

OBSERVATION	IS EVENTUELLES
	habilité, certifie sur l'honneur, l'exactitude des appliquer en tous points l'accord, convention ou
Le <i>(date)</i> :	Signature (préciser nom et fonction) :
Nom et prénom du correspondant chargé du suivi du dossier :	
Numéro de téléphone : Numéro de télécopie :	

Documents à joindre <u>obligatoirement</u> à la demande (Toute demande incomplète sera refusée)

A. Pour les entreprises soumises à une convention collective ou un accord collectif de branche

- 1. formulaire de demande de dérogation dûment rempli et signé ;
- 2. copie de <u>l'intégralité</u> de la convention ou accord, avec un <u>signalement</u> des articles concernés ;
- 3. pour les demandes ponctuelles des commerces de détail : copies des 12 dérogations du Maire accordées dans le cadre de l'article L3132-26 du code du travail.
- 4. justificatifs des motifs invoqués à l'appui de la demande de dérogation (Existence d'un préjudice au public ou Fonctionnement normal de l'établissement compromis)

B. Pour les entreprises soumises à des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement

- 1. formulaire de demande de dérogation dûment rempli et signé ;
- 2. copie de <u>l'intégralité</u> de l'accord, avec <u>signalement</u> des articles concernés ;
- 3. copie du récépissé de dépôt délivré par la DDETS (ex : DIRECCTE) ;
- **4.** pour les demandes ponctuelles des commerces de détail : copies des 12 dérogations du maire accordées dans le cadre de l'article L3132-26 du code du travail.
- justificatifs des motifs invoqués à l'appui de la demande de dérogation (<u>Existence d'un préjudice au public ou Fonctionnement normal de l'établissement compromis</u>)

C. Pour les entreprises non soumises à des accords collectifs :

- 1. formulaire de demande de dérogation dûment rempli et signé ;
- 2. décision unilatérale de l'employeur soumise à référendum à bulletin secret ;
- 3. procès-verbal de référendum ;
- 4. copie de la liste d'émargement du référendum avec mention des noms, prénoms et qualification des salariés ;
- 5. copie du procès-verbal de la consultation et de l'avis du comité social et économique (lorsqu'il existe);
- 6. pour les demandes ponctuelles des commerces de détail : copies des 12 dérogations du maire accordées dans le cadre de l'article L3132-26 du code du travail.
- 7. justificatifs des motifs invoqués à l'appui de la demande de dérogation (Existence d'un préjudice au public ou Fonctionnement normal de l'établissement compromis)